



Ville de Guénange

## COMPTE-RENDU SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le vingt-huit novembre 2024.

Décide :

**A L'UNANIMITE**

**Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2024**

**Décision modificative n°1**

**- D'ACCEPTER la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024.**

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
		Crédits ouverts	Crédits réduits			Crédits ouverts	Crédits réduits
Chapitre 011 (articles 60613-61358-6156-6161-6162-6168-62268-6232-6245-6247)	Ventilation et rééquilibrage budgétaire au sein du chapitre "Charges à caractères générales"	34 540,81 €	134 540,81 €				
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections liées à la M57.	100 000,00 €					
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
		Crédits ouverts	Crédits réduits			Crédits ouverts	Crédits réduits
Chapitre 23 - opération 103	Crédits budgétaires nécessaires - préconisation du SGC de Hayange	21 990,84 €		Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections liées à la M57.	100 000,00 €	
Chapitre 23 - opération 105	Crédits budgétaires nécessaires - préconisation du SGC de Hayange	16 146,00 €					
Chapitre 23 - opération 144	Crédits budgétaires nécessaires - préconisation du SGC de Hayange	140 000,00 €					
Chapitre 23 - opération 147	Crédits budgétaires nécessaires - préconisation du SGC de Hayange		78 136,84 €				
<b>TOTAL</b>		<b>100 000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>100 000,00 €</b>	

## Anticipation de crédits pour 2025

- **D'ACCEPTER** l'anticipation de crédits pour l'exercice 2025.

Crédits votés par chapitre		Budget 2024	Crédits 2025 préalables au vote (25% max.)
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	1 250,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	711 500,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	66 000,00 €	16 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	160 000,00 €	40 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	769 339,34 €	192 334,84 €
23	Immobilisations en cours	2 865 000,00 €	716 250,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 576 839,34 €</b>	<b>966 334,84 €</b>

### Achat matériel Police Municipale - Kédange sur Canner

- **PROCEDER A L'ACHAT** de matériels professionnels destinés à compléter l'équipement de la police municipale intercommunale pour un montant de 1600,00 euros, dont le bon fonctionnement a été vérifié et confirmé par le Responsable du service de police Municipale,
- **INSCRIRE A L'INVENTAIRE** les matériels d'armements et munitions correspondants soumis à réglementation et en solliciter l'autorisation de détention spécifique auprès de M. le Préfet de la Moselle,
- **SIGNER** tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

### Subvention investissement Football associations sportives

SPORTIF			
ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT VOTE 2024
20422	FC Guénange	Sub. d'investissement projet	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 000,00 €</b>

- **ACCORDER** un soutien financier, dans les conditions ci-avant exprimées, sur justificatifs de factures acquittées et d'accord de subvention Départementale.

### Subvention association

CULTUREL			
ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT VOTE 2024
6574	A.S. Guénange Handball	Participation matériel/costumes fête d'Halloween/repas bénévoles Arpèges	550,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>550,00 €</b>

- **ACCORDER** un soutien financier à hauteur de :
  - **550 €** de subventions attribuées pour l'organisation de la fête d'halloween à l'Association Sportive Guénange Handball.

#### **Classe découverte 2025 - Subvention exceptionnelle**

- **FIXER** le montant de la subvention communale versée à la coopérative scolaire La Canopée à 60,00 € par enfant pour le projet exposé ci-dessus ;
- **SIGNER** tous les documents relatifs à ce projet.

#### **Modification carte scolaire des écoles maternelles**

- **MODIFIER** la carte scolaire des écoles maternelles à compter de la rentrée 2025-2026,
- **SIGNER** tous les documents relatifs à cette décision.

#### **Convention de pilotage du plan de solarisation - CCAM**

- **D'APPROUVER** le conventionnement sur le pilotage du projet de solarisation entre les communes et la CCAM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente convention ;

#### **Instauration du temps partiel au sein de la collectivité et fixation des modalités d'application du temps partiel**

- **D'ADOPTER** les modalités ainsi proposées ;
- **DE PRENDRE** note qu'elles prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an.  
Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

#### **Accueil d'apprentis au sein de la collectivité**

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les convention conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

#### **Modification du tableau des effectifs : suppression de postes**

- **SUPPRIMER** les postes présentés,
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

#### **Régime de maintien des primes et indemnités des agents dans certaines situations de congés**

- **APPLIQUER** les dispositions mentionnées ci-dessus à l'ensemble des agents.

### **Institution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière Police**

- **D'INSTAURER** une indemnité spéciale de fonction et d'engagement versée selon les modalités définies ci-dessus avec une part fixe et une part variable versée mensuellement. Et une seconde part variable appelée CIA versée en octobre de chaque année ;
  - **DE FIXER** les taux plafonds pour la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :
    - 33 % pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
    - 32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
    - 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
    - 30 % pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.
  - **DE FIXER** les montants plafonds annuels pour la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :
    - 9 500 euros pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
    - 7 000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
    - 5 000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
    - 5 000 euros pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.
- Les critères d'attribution seront les suivants :
- L'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent,
  - Son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions,
  - Son sens du service public,
  - Sa capacité à travailler en équipe,
  - L'atteinte des objectifs fixés et appréciés au moment de l'évaluation,
  - Le présentéisme.
- **D'AUTORISER** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus ;
  - **D'APPLIQUER** la clause de sauvegarde la première année soit en 2025 ;
  - **DE PRÉVOIR ET INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

### **Convention de mise à disposition de la Police Municipale**

- **RECONDUIRE** la convention de mise à disposition du service de Police Municipale de GUENANGE aux communes de Bousse, Bertrange, et Rurange-Lès-Thionville, pour une durée de 3ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Convention jointe à la présente) ;
- **ADOPTER** les quotités de répartitions financières ajustées au fur et à mesure des recensements annuels de population :
  - Bousse : 19,94%
  - Bertrange : 17,81 %
  - Rurange-Lès-Thionville : 14,72%
  - Guénange : 47,51%
- **SIGNER** cette décision pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Réalisation terrain de sport en terrain synthétique - City Stade - Sollicitation  
DETR/DSIL 2025

Dépenses en euro H.T.		Recettes en euro H.T.	
Terrain multisport vocation football	53 877,36 €	Ville (60%)	80 485,47 €
VRD City Stade	80 258,11 €	DETR/DSIL (40%)	53 650 €
TOTAL H.T.	134 135,47 €	TOTAL H.T.	134 135,47 €

- **SOLLICITER** les services de l'Etat au titre des dispositifs DETR/DSIL pour l'année 2025 ;
- **SIGNIFIER** la fin du prêt à usage à l'agriculteur concerné, sur les fractions de parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **ENTREPRENDRE** toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Le Maire,  
Pierre TACCONI

